

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 JUIN 2018 À 20h00**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur Serge LECOMTE, Maire.

La convocation a été adressée le 20 juin 2018.

Étaient présents : Serge LECOMTE, Maire – Florence BOULLIER – Marc FOUQUIER - Bénédicte RICARD – Francis POUZET, adjoints – Christophe BRETON - Jean-Yves PROUST– Florent MARTIN - Marie-Pierre BOUGREAU – Jean-Claude RICHARD - Carole DEZYN – Arnaud LELIEVRE - Annabel LE COZ - Fabienne BAUDON - Janine PERROT

Étaient absents excusés : Camille ECHERSEAU (donne pouvoir à Carole DEZYN) - Laurent BARILLET

Étaient absents : Albertina GASPERONI

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

Le procès-verbal du Conseil municipal du 24 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF À RAISON DE 35/35^{ème}

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, Compte tenu des besoins de la collectivité, il convient de créer un poste permanent relevant du cadre des adjoints administratifs à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Monsieur le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer un emploi d'adjoint administratif permanent à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de créer un poste d'adjoint administratif permanent à temps complet à raison de 35/35^{ème}.

Décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget dans les chapitres et articles prévus à cet effet.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE TOURAINE VAL DE VIENNE - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Le Maire informe ses collègues que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Commune Touraine Val de Vienne a pour mission d'élaborer un rapport sur les transferts de charges. Ce rapport doit faire l'objet d'une approbation à la majorité qualifiée par les Communes.

Monsieur le Maire présente ce rapport et propose son approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C,
Considérant qu'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a été créée le 1^{er} janvier 2017 entre la Communauté de Commune Touraine Val de Vienne et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montant des transferts de charges,

Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Commune Touraine Val de Vienne en date du 1^{er} mars 2018 et présenté en conseil communautaire du 26 mars 2018,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 mars 2018,

Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la communauté de commune Touraine val de Vienne.

AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LE BAIL DE LA BOUCHERIE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le local de la boucherie va être mis en location à compter du 1^{er} juillet 2018 et qu'il convient de signer le bail avec le futur commerçant. Monsieur le Maire propose que le bail soit rédigé par Maître Georges, Notaire à Saint-Épain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de confier la rédaction du bail de la boucherie à Maître Georges, Notaire à Saint-Épain,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire de définir les charges et les conditions dudit bail,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail de la boucherie ainsi que tout document s'y rapportant.

VOIRIE 2018 – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le Maire rappelle à ses collègues qu'une consultation a été lancée auprès de sept entreprises pour obtenir des propositions de prix concernant le programme de travaux neufs de voirie 2018.

La Commission Communale de la voirie s'est réunie le 26 juin 2018 afin d'examiner les plis des 4 entreprises. Une entreprise s'est excusée. Monsieur Christophe BRETON, conseiller délégué à la voirie, fait le bilan de la consultation à l'assemblée : l'Entreprise BELLIN TP qui a présenté une offre toutes options comprises de 78 780.56 € TTC est la moins-disante.

Christophe BRETON propose ainsi que la proposition de l'entreprise BELLIN TP d'un montant 78 780.56 € TTC soit retenue.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- retenir la proposition toutes options comprises de l'entreprise BELLIN TP d'un montant de 78 780.56 € TTC,
- autorise le Maire à signer tout document afférant à cette proposition, les crédits nécessaires au paiement étant inscrits au compte 615231 du budget 2018.

AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR DES COMMERCES – AVENANT N°1 – ENTREPRISE BELLIN TP

Le Maire informe ses collègues que des travaux initialement prévus au marché ont été modifiés tels que :

Lot	Numéro avenant	Description des travaux	Montant HT	Montant TTC
1- voirie - réseaux divers	1	Remise à niveau des regards de la voie piétonne devant local sanitaires publiques	1090,00€	1308.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Entérine la proposition ci-dessus, à savoir :
Lot n°1 avenant numéro 1, une plus-value de 1090,00 € HT, et 1308.00 € TTC,
- Autorise le Maire à signer l'avenant au marché de l'entreprise passée en procédure adaptée,
- Les crédits seront inscrits au budget 2018.

ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT L'ÉLARGISSEMENT A 2X3 VOIES DE L'AUTOROUTE L'A10 : AVIS SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet d'élargissement de l'Autoroute A 10 entre Tours et Poitiers, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme a été étudiée lors d'une réunion le 22 novembre 2017. Les communes doivent se prononcer sur le sujet. Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme dans le cadre du projet de l'élargissement à 2 x3 voies de l'autoroute A 10 entre Tours et Poitiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de donner un avis favorable concernant la mise en compatibilité des documents d'urbanisme dans le cadre du projet de l'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A 10 entre Tours et Poitiers.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE - CHOIX DE L'HEURE D'OUVERTURE ET RÉVISION DES TARIFS DES FORFAITS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que concernant une ouverture potentielle de la garderie périscolaire dès 7h00 un sondage avait été proposé aux parents d'élèves.

Après discussion et au regard des résultats de ce sondage, Monsieur le Maire propose que la garderie soit ouverte dès 7h00 pour l'année scolaire 2018-2019 avec les tarifs suivants :

La demi-heure (toute demi-heure commencée est due)	0,85 €
Forfait matin	25,00 €
Forfait soir	21,00 €
Forfait matin et soir	46,00 €
Enfant utilisant le ramassage scolaire	Gratuité

Il précise que dans le cas où la fréquentation à cet horaire ne serait pas suffisante, la commune se réserve la possibilité de ne pas reconduire l'ouverture à 7h00 l'année suivante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité de ses membres, (11 pour, 2 abstentions, 3 contre) décide :

- L'ouverture de la garderie périscolaire à 7h00 à compter de la rentrée 2018-2019. Dans le cas où la fréquentation à cet horaire ne serait pas suffisante, la commune se réserve la possibilité de ne pas reconduire l'ouverture à 7h00 l'année suivante,
- D'approuver la révision des tarifs telle que :

La demi-heure (toute demi-heure commencée est due)	0,85 €
Forfait matin	25,00 €
Forfait soir	21,00 €
Forfait matin et soir	46,00 €
Enfant utilisant le ramassage scolaire	Gratuité

LOGEMENTS COMMUNAUX - RÉVISION DES LOYERS AU 1^{ER} JUILLET 2018

Le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de procéder à la révision des loyers des logements communaux au 1er Juillet 2017. Il propose de réviser les loyers en fonction de l'indice de référence des loyers et d'augmenter les charges d'un euro mensuel.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de réviser les loyers en fonction de l'indice de référence des loyers et d'augmenter le montant des charges d'un euro mensuel.
- d'appliquer cette majoration telle que :

Logements communaux :	Loyer au 01-07-2017			Loyer au 01-07-2018 selon Indice de Référence des Loyers		
	Loyer	Charges	Total	Loyer	Charges	Total
28 Grande Rue						
rez de chaussée (T1 bis)	174.93	26	200.93	176,76	27,00	203,76
rez de chaussée (T3)	271.12	26	297.12	271,12	27,00	298,12
étage côté cour (T2)	227.09	26	253.09	229,47	27,00	256,47
étage côté rue (T2)	236.67	26	262.67	238,45	27,00	265,45
39 Grande Rue						
rez de chaussée (T3)	264.06	26	290.06	266,04	27,00	293,04
Étage (T3)	272.56	26	198.56	275,43	27,00	302,43
33 Grande Rue						
Étage (T3)	362.82		362.82	362.82		362.82

1 place du Puits de la Chaîne (T5)	457.7 7	26	483.77	461,21	27,00	488,21
1 bis place du Puits de la Chaîne						
rez de chaussée (T1 bis)	208.4 7	26	235.47	210,66	27,00	237,66
Étage (T4)	352.3 0	26	379.30	356,01	27,00	383,01
35 Grande Rue						
rez de chaussée (T2)	261.7 6	26	287.76	261,76	27,00	288,76
1er étage (T5)	528.1 8	26	554.18	528.18	27,00	555.18
2e étage (T3)	264.2 8	26	290.28	267,06	27,00	294,06

SALLES COMMUNALES - RÉVISION DES TARIFS AU 1^{ER} JUILLET 2018

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il y a lieu de procéder à la révision des tarifs communaux concernant la location des salles applicables au 1^{er} juillet 2018.

Il propose une augmentation de 2,5% des tarifs de location.

Monsieur Pouzet informe l'assemblée que concernant la sonorisation extérieure, une commission va se réunir fin septembre 2018 pour réfléchir à un contrat spécifique pour la location du matériel.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide d'entériner la proposition du Maire ainsi qu'il suit :

Horaires des locations :

Option n°1 – 12 heures : la journée de 9h à 21h

Option n°2 – 24 heures : de 9 heures au lendemain 9h

Option n°3 – 36 heures : de 9 heures au lendemain 21h

Option n°4 – 48 heures : de 21 heures au surlendemain soir 21h

Option n°5 – 60 heures : du vendredi 9 heures au surlendemain soir 21 h.

Tarifications

	Options horaires	Associations locales	Particuliers locaux	Associations extérieures	Particuliers extérieurs	Entreprises bal	Chauffage du 1 ^{er} novembre au 31 mars
SALLE DES FÊTES	1	87 €	87€	138 €			21€
	2	138 €	138 €			366 €	26€
	3	174 €	174 €	308 €	308 €		31 €
	4	205 €	205 €	369 €	369 €		36 €
	5	246 €	246 €	400 €	400 €		41 €
	Vin d'Honneur	gratuit	36 €	41 €	41 €		
SALLE DES ASSOC	1	gratuit	51 €				
	2	gratuit	72 €				
	3	gratuit	108 €				
	Vin d'Honneur Réunion	gratuit	20,50 €	25,625 €	25.625 €		

Couverts	La pièce	gratuit	gratuit				
Chaises hors salles	La pièce	gratuit	1				
Bancs	La pièce	gratuit	1 €	Gratuit ²			
Tables	La pièce	gratuit	2 €	gratuit ²			
Caution		200€	200€	200€	200€	200€	

1. Tarifs dégressifs :

- de 1 à 10 chaises : 1 € pièce
- de 11 à 30 chaises : 0.80 € pièce
- de 31 à 50 chaises : 0.70 € pièce
- plus de 50 chaises : 0.60 € pièce

2. Le prêt se fera par principe d'échange.

VAISSELLE ET MATÉRIEL

Désignation	Prix forfaitaire T.T.C. en cas de casse
Assiettes plates	3,00 €
Assiettes creuses	3,00 €
Assiettes à dessert	2,50 €
Tasses à café	2,00 €
Soucoupe	1,00 €
Cuillère à soupe	1,50 €
Cuillère à café	1,50 €
Fourchettes	1,50 €
Couteaux	2,50 €
Verres ballon (par carton de 12)	1,50 €
Tables salle des fêtes	110,00 €
Chaises	40,00 €
Tables salle des associations	150,00 €
Tables en pin	100,00 €
Bancs en pin	50,00 €
Tréteaux	26,00 €

Assurances : Une attestation responsabilité civile est demandée pour chaque contrat établi.

RÉGIE DE GARDERIE – MODIFICATIF

Monsieur Maire explique à l'assemblée qu'à la suite de la fermeture de la Trésorerie de Sainte Maure de Touraine, des modifications sont à apporter à la délibération de création de la régie prise lors du conseil municipal en date du 15 juillet 2008.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Article 6 : Le fond de caisse est à faire viser par la Trésorerie à chaque passage du régisseur.

Article 8 et 13 : Les versements sont effectués à la Trésorerie de l'Île Bouchard.

Article 7 : Le montant maximum de l'encaisse est de 500,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les modifications à la délibération concernant la création de la régie Garderie comme suit :

Article 6 : Le fond de caisse est à faire viser par la Trésorerie à chaque passage du régisseur.

Article 8 et 13 : Les versements sont effectués à la Trésorerie de l'Île Bouchard.

Article 7 : Le montant maximum de l'encaisse est de 500,00 €,

- Ces modifications seront portées à la connaissance de la Trésorerie.

RÉGIE DE BIBLIOTHEQUE – MODIFICATIF

Monsieur Maire explique à l'assemblée qu'à la suite de la fermeture de la Trésorerie de Sainte Maure de Touraine, des modifications sont à apporter à la délibération de création de la régie bibliothèque prise lors du conseil municipal en date du 28 avril 2009.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Article 6 et 7 : La Trésorerie de rattachement est celle de l'Île Bouchard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les modifications à la délibération concernant la création de la régie bibliothèque comme suit :

Article 6 et 7 : La Trésorerie de rattachement est celle de l'Île Bouchard.

- Ces modifications seront portées à la connaissance de la Trésorerie.

RÉGIE DE DROIT DE PLACE – MODIFICATIF

Monsieur Maire explique à l'assemblée qu'à la suite de la fermeture de la Trésorerie de Sainte Maure de Touraine, des modifications sont à apporter à la délibération de création de la régie droit de place prise lors du conseil municipal en date du 9 février 1999.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Article 2 : Le montant maximum de l'encaisse mensuelle est de 457,34 €,

Article 7 : La Trésorerie de l'Île Bouchard

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les modifications à la délibération concernant la création de la régie Garderie comme suit :

Article 2 : Le montant maximum de l'encaisse mensuelle est de 457,34 €,

Article 7 : La Trésorerie de l'Île Bouchard,

- Ces modifications seront portées à la connaissance de la Trésorerie.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT - PORTAIL COMMUN DE RESSOURCES NUMÉRIQUES « NOM@DE » AU SEIN DES BIBLIOTHÈQUES DU DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

Monsieur Fouquier, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée qu'un portail commun de ressources numériques en Indre-et-Loire proposant des livres, films et autoformation en ligne a été mis en place par le Conseil départemental. Une convention avait été signée par la commune en 2015 pour adhérer au portail. Cette convention se termine en 2018.

Dans le cadre d'un renouvellement, les communes participent à hauteur de 0.11 € par habitant et par an pour les communes de plus de 1 000 habitants (en deçà de ce seuil, gratuité). En revanche, les développements spécifiques propres à chaque système informatisé de gestion de bibliothèque (SIGB) qui pourraient être souhaités par les bibliothèques participantes resteront à la charge financière de leur collectivité de rattachement.

Considérant l'importance d'une telle ressource documentaire pouvant bénéficier au plus grand nombre, Monsieur Fouquier, adjoint au Maire propose de renouveler la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire impliquant une participation annuelle de la commune de Saint-Épain d'un montant de 0.11 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De renouveler la convention de partenariat pour un portail commun de ressources numériques au sein des bibliothèques du département d'Indre-et-Loire telle qu'annexée à la présente délibération, impliquant une participation annuelle de la commune de Saint-Épain d'un montant de 0.11 € par habitant,
 - D'autoriser le Maire à signer tout document s'y afférant.
- Fait et délibéré, les jour mois et an susdits et ont signé les membres présents.

SALLE DES ASSOCIATIONS - CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RÉFECTION DES PEINTURES, LE REMPLACEMENT DES FRIGOS ET LA FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX.

Une commission s'est réunie pour le choix des entreprises concernant la réfection des peintures, le remplacement des frigos et la fourniture et pose de rideaux de la salle des associations.

Au regard des devis consultés, la commission propose de retenir les entreprises suivantes :

Entreprise	Travaux	Montant HT	Montant TTC
SODICLAIR	Fourniture et pose de rideaux	3116.20 €	3739.44 €
SARL ROBERTO RUFINO	Réfection des peintures	2651.90 €	3182.28 €
Ets MORIN	Remplacement des frigo	974.01 €	1204.81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir les entreprises les propositions de la commission,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX ET POUR FOURNITURE ET POSE DE LUMINAIRES.

Une commission s'est réunie pour le choix des entreprises concernant la fourniture et pose de rideaux ainsi que de la fourniture et la pose de luminaires pour la salle de Conseil Municipal.

Au regard des devis consultés, la commission propose de retenir les entreprises suivantes :

Entreprise	Travaux	Montant HT	Montant TTC
Sodiclair	Pose et fourniture de rideaux	828.20 €	993.84 €
Ets Morin	Pose et fourniture de luminaires, interrupteur et prises	742.96 €	891.55 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir les entreprises les propositions de la commission,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

BIBLIOTHÈQUE - CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TRAVAUX ÉLECTRICITE ET CHAUFFAGE

Monsieur le Maire explique que le système de chauffage actuel de la bibliothèque ainsi que l'éclairage sont obsolètes. Il convient de les remplacer.

La commission s'est réunie pour étudier le choix de l'entreprise concernant les travaux d'électricité et de chauffage à la bibliothèque communale.

La commission propose de retenir le devis de l'entreprise Ets MORIN, d'un montant de 4692.83 € HT et 5631.40 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'entreprise Ets MORIN d'un montant de 4692.83 € HT et 5631.40 € TTC,
- d'Autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents s'y rapportant.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Florence BOULLIER, adjointe au Maire, informe ses collègues que plusieurs demandes de subvention sont parvenues en mairie. Elles ont fait l'objet d'une étude en commission :

Madame BOULLIER , adjointe au Maire, propose d'accorder les subventions telles que :

- 400 € pour l'association APEL pour le voyage scolaire 2017-2018 des élèves de l'école Jeanne d'Arc,
- 300 € pour l'Association des Vallées Vertes, pour le branchement du compteur électrique provisoire dans le cadre du marché gourmand.
- 750 € pour l'association Union Sportive de Saint-Épain en soutien de fonctionnement
- 660 € pour l'école publique de Saint-Épain, dans le cadre de la fête de fin d'année de l'école.
- 300 € pour l'association Saint-Épain Mémoire et Patrimoine, pour l'organisation des journées européennes du patrimoine

Après l'exposé entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions telles que :

- 400 € pour l'association APEL pour le voyage scolaire 2017-2018 des élèves de l'école Jeanne d'Arc,
- 300 € pour l'Association des Vallées Vertes, pour le branchement du compteur électrique provisoire dans le cadre du marché gourmand,
- 750 € pour l'association Union Sportive de Saint-Épain en soutien de fonctionnement,
- 660 € pour l'école publique de Saint-Épain, dans le cadre de la fête de fin d'année de l'école,
- 300 € pour l'association Saint-Épain Mémoire et Patrimoine, pour l'organisation des journées européennes du patrimoine.

MAIRIE – RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD) ET REMISE A NIVEAU DES POSTES INFORMATIQUES

Monsieur le Maire explique que depuis le 25 mai 2018, la loi impose que chaque entreprise se mette aux normes pour la sécurisation des données sur internet.

La collectivité devant également se mettre conformité, il est nécessaire d'effectuer des travaux de câblage, de réinstaller un serveur et de mettre à niveau les postes informatiques. Un changement du serveur implique également un transfert de données pour l'entreprise SEGILOG.

Au regard des devis examinés, la commission qui s'est réunie le 20 juin 2018 propose de retenir les entreprises suivantes :

- INFOM@TIC LALOI, pour un montant global de 7908,23 € HT soit 9489,88 € TTC,
- l'entreprise SEGILOG concernant la reprise des données pour un montant de 470,00 HT soit 564,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de la commission en retenant les entreprises telles que :
 - INFOM@TIC LALOI, pour un montant global de 7908,23 € HT soit 9489,88 € TTC,
 - l'entreprise SEGILOG concernant la reprise des données pour un montant de 470,00 € HT soit 564,00 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis et tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Pouzet propose une réunion avec les associations pour préparer les festivités du 14 juillet : le 5 juillet 2018 à 20h30.
- Monsieur Fouquier, adjoint informe l'assemblée que la Bibliothèque se déplace à la Dragonnière en soirée sur la période estivale. Des lectures sont proposées aux enfants.
- Une réunion concernant la containerisation sera prévue avec le SMICTOM en juillet 2018.
- L'ADMR demande la possibilité d'installer à ses frais une ligne internet dans le bureau mis à disposition par la commune. Monsieur le Maire donne son accord pour que l'association ADMR mette en place à ses frais internet dans le bureau mis à disposition par la commune.
- Concernant le procès DROCHON qui s'est tenu à la Cours d'appel de Nantes, la commune a perdu en appel. Elle est redevable d'un montant de 1800 €.
- Concernant les zones blanches, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été retenue dans le cadre du dispositif d'amélioration de la couverture mobile du territoire. Nous n'avons pas encore reçu de précisions quant aux dates et conditions de mise en œuvre de ce déploiement.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que William SMITH se marie le 4 août prochain, il propose que la commune fasse un cadeau. Un bon d'achat sera fait pour 150,00 €
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le permis d'aménager approuvé par le conseil municipal en date du 24 mai 2018 a été envoyé aux services concernés pour instruction.
- Concernant la sécurisation du centre bourg, un rendez-vous avec Monsieur Lacroix du STA est prévu le 3 juillet à 9h00.
- Concernant le projet de pharmacie, un rendez-vous est prévu avec l'architecte le 4 juillet à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire prononce la clôture de séance à 23h00

Le Maire, Serge LECOMTE	Florence BOULLIER, Adjointe	Marc FOUQUIER, Adjoint	Bénédicte RICARD, Adjointe
Francis POUZET, Adjoint	Absente Albertina GASPERONI	Christophe BRETON	Fabienne BAUDON
Jean-Claude RICHARD	Excusée (donne pouvoir à Carole DEZYN) Camille ECHERSEAU	Excusé Laurent BARILLET	Annabel LE COZ
Jean-Yves PROUST	Marie-Pierre BOUGREAU	Florent MARTIN	Janine PERROT
Carole DEZYN	Arnaud LELIÈVRE		

**Le Maire,
Serge LECOMTE**